

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 9 mars 2020 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Futur 1591 - 1597 chemin du Gouvernement (lot 6 321 978)

Objet de la demande 2020-0011:

La présente demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial comportant 4 unités de logement ayant une largeur de façade de 9.6 mètres alors que le règlement de zonage n° 377, tel qu'amendé subséquent, exige une largeur de façade minimale de 15 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 20 février 2020.



France Landry
Secrétaire-trésorière / directrice générale